

**HAFFNER ENERGY**

Siège social : 3 place de la Gare - 51300 Vitry le François

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL**

**Assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2025  
Résolutions 1 et 2**

FORVIS MAZARS  
45 rue Kléber  
92300 LEVALLOIS-PERRET

AKELYS  
19 avenue de Messine  
75008 PARIS

**HAFFNER ENERGY**

Société anonyme au capital de 6 218 220,10 €  
Siège social : 3 place de la Gare - 51300 Vitry le François

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL  
Assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2025  
Résolutions 1 et 2**

A l'assemblée générale de la société HAFFNER ENERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Afin d'apurer les pertes de votre société, votre conseil d'administration vous propose une réduction du capital motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale des actions, laquelle passerait de 0,10 euro à 0,01 euro.

Votre conseil d'administration vous précise que le capital social est susceptible d'évoluer d'ici la date de l'assemblée en raison de l'émission en cours des OCEANE-BSA.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 6 387 512,90 euros à 638 751,29 euros .

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, soit à la date de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Fait à Levallois-Perret et à Paris, le 19 décembre 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

DocuSigned by:  
  
Mathieu MOUGARD  
A07F1AABFD374A1...

AKELYS

DocuSigned by:  
  
François LAMY  
BF4503671D3B471...